

	COMITE DEPARTEMENTAL DES YVELINES	COMITE DEPARTEMENTAL DE PARIS	COMITE DEPARTEMENTAL HAUTS DE SEINE	
	1, Avenue du Golf 78114 MAGNY LES HAMEAUX		Tél. : 01 30 43 30 32 Fax : 01 30 43 23 33 E-mail : lpgolf@wanadoo.fr	

**DROP DES ECOLES DE GOLF
GOLF NATIONAL
DIMANCHE 6 DECEMBRE 2009**

CORRIGE

NOM – Prénom : _____

NOTE : /60

Golf : _____

Catégorie : BENJAMINS – MINIMES (rayer la mention inutile)

IMPORTANT

Questions 2 et 11 : plusieurs réponses possibles.

Questions subsidiaires : elles n'apportent pas de points. Elles seront utilisées pour un éventuel départage.

Question n°1 (1 point)

Un joueur retrouve sa balle au pied d'un arbre, coincée entre deux racines, injouable. Il choisit d'appliquer l'option c) de la Règle 28 et droppe sa balle à moins de 2 longueurs de club de là où elle reposait. La balle roule et revient s'immobiliser dans les racines, de nouveau injouable.

Que peut faire le joueur ?

- Redropper sans pénalité ou jouer la balle comme elle repose
- Redropper avec 1 coup de pénalité ou jouer la balle comme elle repose

Règle 20-4 : Une balle est en jeu dès qu'elle a été droppée ou placée

La balle est donc en jeu et elle a été correctement droppée.

Si le joueur ne peut pas la jouer comme elle repose, il devra invoquer de nouveau la Règle de la balle injouable (R28) encourant un coup de pénalité supplémentaire. Et il pourra choisir n'importe laquelle des 3 options de cette Règle.

	COMITE DEPARTEMENTAL DES YVELINES	COMITE DEPARTEMENTAL DE PARIS	COMITE DEPARTEMENTAL HAUTS DE SEINE	
	1, Avenue du Golf 78114 MAGNY LES HAMEAUX		Tél. : 01 30 43 30 32 Fax : 01 30 43 23 33 E-mail : lpgolf@wanadoo.fr	

Question n°2 (3 points)

Une balle droppée doit être redroppée sans pénalité si :

- Elle roule à moins de 2 longueurs de clubs et vient reposer hors limites
R20-2c (iv)
- Elle touche le joueur après avoir touché une partie du terrain
R20-2c dernier §
- Elle touche le joueur avant d'avoir touché une partie du terrain
R20-2c dernier §
- Le cadet du joueur droppe la balle
R20-2a : « Une balle à dropper... doit l'être par le joueur lui-même... Si une balle est droppée par toute autre personne...et que l'erreur n'est pas rectifiée, le joueur encourt une pénalité de 1 coup. »
- Dans une dropping zone, elle roule en avant à moins de 2 longueurs de clubs et sort de la dropping zone
R20-2c Du moment que la balle, au moment du drop, a touché un point quelconque à l'intérieur de la dropping zone et qu'elle ne roule pas à plus de 2 longueurs de club de ce point, la balle est en jeu.

Elle ne doit pas être redroppée et doit être jouée comme elle repose, même si elle s'est rapprochée du trou.

Voir le « mode d'emploi » d'une Dropping Zone §8, pages 156 et 157 du Livret des Règles.
- Elle roule à moins de 2 longueurs de club et s'immobilise puis, quelques secondes après, se remet à rouler et vient reposer dans un bunker
R20-2c Note 1 : La balle s'est déplacée après avoir été au repos. Elle doit être jouée comme elle repose c'est-à-dire dans le bunker

	COMITE DEPARTEMENTAL DES YVELINES	COMITE DEPARTEMENTAL DE PARIS	COMITE DEPARTEMENTAL HAUTS DE SEINE	
	1, Avenue du Golf 78114 MAGNY LES HAMEAUX		Tél. : 01 30 43 30 32 Fax : 01 30 43 23 33 E-mail : lpgolf@wanadoo.fr	

Question n°3 (3 points)

Sur un par 5, Jean envoie son drive très à gauche. Arrivé sur les lieux de la recherche, il se rend compte que le rough est très dense et qu'il risque d'avoir des problèmes pour retrouver sa balle. Marc, qui joue dans sa partie, lui conseille de retourner jouer une balle provisoire pendant que les autres cherchent la balle.

- a) Jean remet une balle au départ, l'annonce provisoire et tape un coup très moyen. C'est alors que Marc retrouve la 1^{ère} balle dans le temps autorisé pour la recherche.

Avec quelle balle Jean doit-il continuer à jouer ?

- La 1^{ère} balle
 La 2^{ème} balle

Pourquoi ?

La 2^{ème} balle de Jean n'est pas une balle provisoire car elle n'a pas été jouée avant que les joueurs ne partent en avant pour chercher la balle d'origine – Règle 27-2a.

Définition de la Balle en jeu.

« Une balle est en jeu dès que le joueur a effectué un coup sur l'aire de départ » (même si la balle d'origine est retrouvée dans les 5 minutes)

Jean avait effectué un coup sur la 2^{ème} balle depuis l'aire de départ quand Marc a retrouvé la 1^{ère} dans le temps imparti.

La 2^{ème} balle est donc la balle en jeu, avec 1 coup de pénalité : Règle 27-1a. Jean jouera son 4^{ème} coup

- b) Jean remet une balle au départ, l'annonce provisoire et juste avant qu'il ne tape son coup, Marc retrouve la 1^{ère} balle dans le temps autorisé pour la recherche.

Avec quelle balle Jean doit-il continuer à jouer ?

- La 1^{ère} balle
 La 2^{ème} balle

Pourquoi ?

La 2^{ème} balle de Jean n'est pas une balle provisoire car elle n'a pas été jouée avant que les joueurs ne partent en avant pour chercher la balle d'origine – Règle 27-2a.

Définition de la Balle en jeu.

« Une balle est en jeu dès que le joueur a effectué un coup sur l'aire de départ »

Jean n'avait pas encore effectué de coup sur la 2^{ème} balle depuis l'aire de départ quand Marc a retrouvé la 1^{ère} dans le temps imparti (5mn).

La 2^{ème} balle n'était donc pas en jeu et Jean doit revenir jouer la 1^{ère}.

	COMITE DEPARTEMENTAL DES YVELINES	COMITE DEPARTEMENTAL DE PARIS	COMITE DEPARTEMENTAL HAUTS DE SEINE	
	1, Avenue du Golf 78114 MAGNY LES HAMEAUX		Tél. : 01 30 43 30 32 Fax : 01 30 43 23 33 E-mail : lpgolf@wanadoo.fr	

Question n°4 (2 points)

Un joueur envoie son 2^{ème} coup dans un rough très épais.

Après avoir brièvement cherché sa balle, il retourne à l'endroit d'où il vient de jouer et droppe une balle selon la règle 27-1.

Avant qu'il ne joue et dans le temps imparti, la balle d'origine est retrouvée. Le joueur doit :

- Abandonner la balle droppée et jouer sa balle d'origine,
 - Jouer la balle droppée
- Pourquoi ?

Selon votre réponse, le joueur va alors jouer son **4^{ème} coup**.

En droppant la 2^{nde} balle à l'endroit où il avait joué son dernier coup, le joueur applique correctement la R 27-1c. Cette balle est en jeu et la balle d'origine est perdue.

Règle 20-4 : « Si la balle du joueur a été relevée, elle est à nouveau en jeu dès qu'elle a été droppée ou placée »

Important :

Sur l'aire de départ, une balle est en jeu dès que le joueur a effectué un coup.

En dehors de l'aire de départ, une balle est en jeu dès qu'elle a été droppée (ou placée).

Question n°5 (1 point)

En Stroke Play, un joueur retrouve sa balle en bordure de green et décide d'utiliser son putter. Il demande à un des deux autres co-compétiteurs de prendre en charge le drapeau puis putte. Mais suite à un moment d'inattention du co-compétiteur en charge du drapeau, la balle touche le drapeau :

- Le joueur n'est pas pénalisé car il a joué en dehors du green
- Le joueur a 1 coup de pénalité : le drapeau ayant été pris en charge, il ne pouvait plus le toucher
- Le joueur a 2 coups de pénalité : le drapeau ayant été pris en charge, il ne pouvait plus le toucher
- Le co-compétiteur ayant pris en charge le drapeau a 2 coups de pénalité

R17-3a : «La balle du joueur ne doit pas frapper le drapeau lorsqu'il est pris en charge, retiré ou tenu levé»

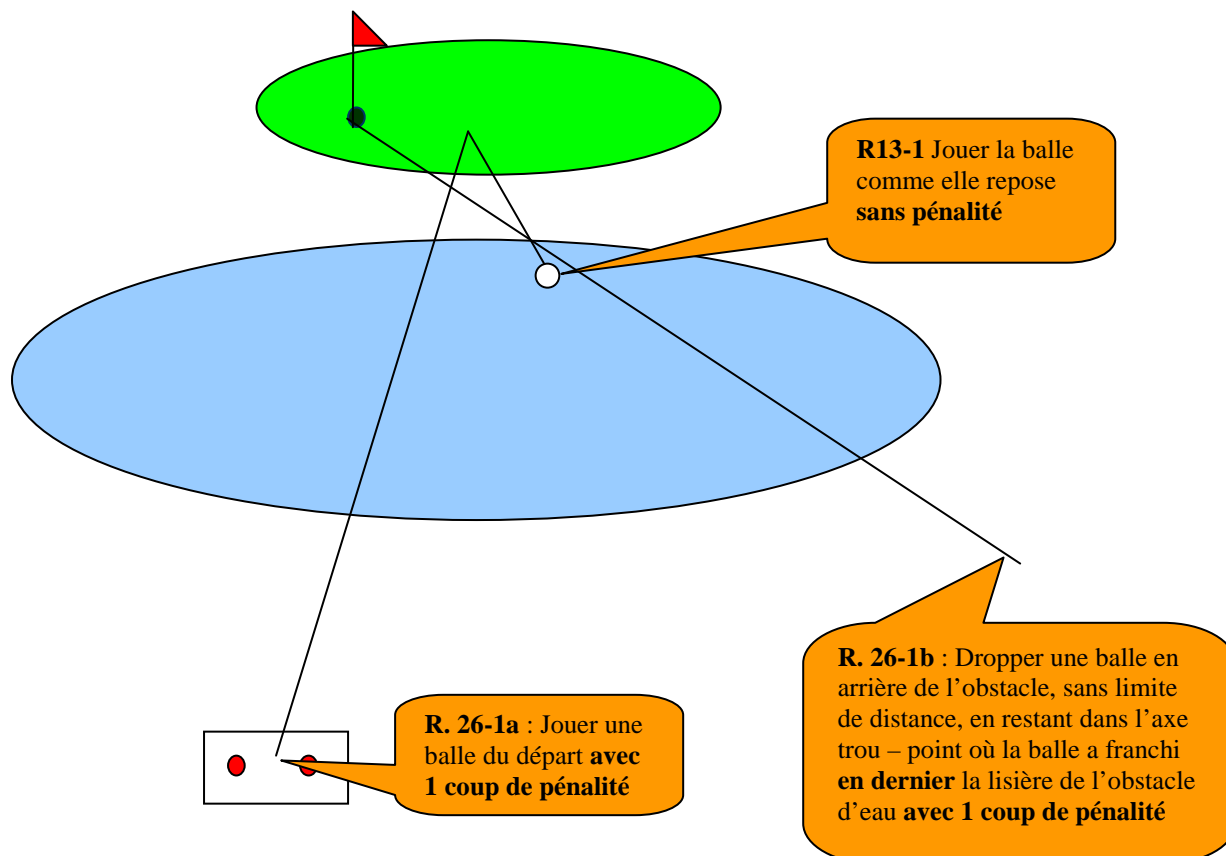
Infraction à la Règle en Stroke Play : 2 coups de pénalité et la balle doit être jouée comme elle repose

	COMITE DEPARTEMENTAL DES YVELINES	COMITE DEPARTEMENTAL DE PARIS	COMITE DEPARTEMENTAL HAUTS DE SEINE	
	1, Avenue du Golf 78114 MAGNY LES HAMEAUX		Tél. : 01 30 43 30 32 Fax : 01 30 43 23 33 E-mail : lpgolf@wanadoo.fr	

Question n°6 (8 points)

Trou n°5. Suite à un coup très bien touché et particulièrement audacieux, Marc atteint le green mais trop d'effet backspin renvoie sa balle dans l'obstacle d'eau.

Sur le schéma ci-dessous, dessinez les différentes options lui permettant de continuer le jeu, en les **expliquant et en précisant s'il y a une pénalité ou non et, si oui, laquelle.**



Marc décide finalement de jouer sa balle dans l'obstacle. Il enlève alors un gros caillou qui le gêne pour exécuter son coup.

En a-t-il le droit ? **Non**

Justifiez votre réponse :

Règle 13-4c : Toucher ou déplacer un débris reposant dans l'obstacle ou le touchant. Un caillou est un débris. Marc encourt 2 coups de pénalité pour avoir retiré le caillou.

	COMITE DEPARTEMENTAL DES YVELINES	COMITE DEPARTEMENTAL DE PARIS	COMITE DEPARTEMENTAL HAUTS DE SEINE	
	1, Avenue du Golf 78114 MAGNY LES HAMEAUX		Tél. : 01 30 43 30 32 Fax : 01 30 43 23 33 E-mail : lpgolf@wanadoo.fr	

Question n°7 (1 point)

Trou N°15 de l'Albatros. Votre balle repose au milieu du pont qui enjambe l'obstacle d'eau et permet l'accès au green :

- Le pont étant une obstruction vous pouvez vous dégager selon la R24-2b
- Vous pouvez jouer la balle comme elle repose mais votre club ne doit pas toucher le pont
- Vous pouvez jouer la balle comme elle repose et votre club peut toucher le pont

Le pont est bien une obstruction inamovible.

Mais...

Selon la règle R 24-2b (obstructions inamovibles) le joueur n'a pas le droit de se dégager d'une obstruction inamovible dans un obstacle d'eau. S'il est gêné par cette obstruction, la seule Règle applicable est la Règle 26.

Par ailleurs :



Note de la Règle 13-4 : y compris à l'adresse ou dans le mouvement en arrière pour le *coup*, le joueur peut toucher avec un club ou autrement toute obstruction, toute construction décrétée par le Comité être une partie intégrante du terrain, ainsi que toute herbe, buisson, arbre ou autre chose qui pousse.

Et :

R13-4b : Le joueur ne doit pas toucher le sol dans un obstacle.

Conclusion :

Le joueur peut donc jouer la balle comme elle repose et rien ne l'empêche de toucher le pont puisque c'est une obstruction et que ce n'est pas le « sol de l'obstacle »

	COMITE DEPARTEMENTAL DES YVELINES	COMITE DEPARTEMENTAL DE PARIS	COMITE DEPARTEMENTAL HAUTS DE SEINE	
	1, Avenue du Golf 78114 MAGNY LES HAMEAUX		Tél. : 01 30 43 30 32 Fax : 01 30 43 23 33 E-mail : lpgolf@wanadoo.fr	

Question n°8 (8 points)

Un joueur déplace sa balle au repos. Cochez VRAI OU FAUX pour les affirmations suivantes :

- V F Le joueur n'encourt pas de pénalité s'il déplace accidentellement sa balle en réparant un impact de balle sur le green **R16-1c**
- V F Le joueur n'encourt pas de pénalité s'il déplace accidentellement sa balle en la cherchant dans un rough épais **R18-2a**
- V F Le joueur n'encourt pas de pénalité s'il déplace accidentellement sa balle en enlevant un débris sur le green **R23**
- V F Le joueur n'encourt pas de pénalité s'il déplace accidentellement sa balle avec la roue de son chariot **R18-2a**
- V F Le joueur n'encourt pas de pénalité s'il déplace accidentellement sa balle en la marquant sur le green **R20-1**
- V F Le joueur n'encourt pas de pénalité s'il déplace accidentellement sa balle en laissant tomber son club dessus **R18-2a**
- V F Le joueur n'encourt pas de pénalité s'il déplace accidentellement sa balle, en suspens au bord du trou, en retirant le drapeau **R17-4**
- V F Le joueur n'encourt pas de pénalité si sa balle se déplace alors qu'il la adressée **R18-2b**

R16-1c Réparer les bouchons de trous, les impacts de balle et autre dommage

R18-2a Balle au repos déplacée par le joueur, le partenaire, le cadet ou l'équipement.

R23 Débris (2^{ème} et 3^{ème} §)

R20-1 Relever et marquer

R17-4 Balle en suspens au bord du trou. → La balle devra être replacée au bord du trou

R18-2b Balle au repos se déplaçant après avoir été adressée

RAPPEL :

TOUTE BALLE AU REPOS DEPLACÉE DOIT ÊTRE REPLACÉE.

	COMITE DEPARTEMENTAL DES YVELINES	COMITE DEPARTEMENTAL DE PARIS	COMITE DEPARTEMENTAL HAUTS DE SEINE	
	1, Avenue du Golf 78114 MAGNY LES HAMEAUX		Tél. : 01 30 43 30 32 Fax : 01 30 43 23 33 E-mail : lpgolf@wanadoo.fr	

Question n°9 (1 point)

Un joueur retrouve sa balle en plein milieu d'un buisson, injouable.
En plus des options a) et b) de la Règle 28, il peut :

- Dropper à moins de 2 longueurs de club de l'entrée du buisson, sans se rapprocher du trou
- Dropper à moins de 2 longueurs de club de là où repose sa balle dans le buisson, sans se rapprocher du trou

Règle 28 – Balle injouable

- a) Avec 1 coup de pénalité, jouer une balle d'un endroit situé aussi près que possible de l'emplacement d'où la balle d'origine avait été jouée en dernier**
- b) Avec 1 coup de pénalité, dropper une balle en arrière du point où la balle repose, en gardant ce point directement entre le trou et l'endroit où la balle est droppée, sans qu'il y ait de limite de distance à laquelle la balle peut être droppée en arrière de ce point**
- c) Avec 1 coup de pénalité, dropper une balle à moins de 2 longueurs de club de l'emplacement où la balle repose, mais pas plus près du trou.**

	COMITE DEPARTEMENTAL DES YVELINES	COMITE DEPARTEMENTAL DE PARIS	COMITE DEPARTEMENTAL HAUTS DE SEINE	
	1, Avenue du Golf 78114 MAGNY LES HAMEAUX		Tél. : 01 30 43 30 32 Fax : 01 30 43 23 33 E-mail : lpgolf@wanadoo.fr	

Question n°10 (2 points)

En match-play, Edouard et François disputent la finale du Championnat du club. Alors qu'Edouard se dirige vers le départ du trou n°3, il se rend compte qu'il a 15 clubs dans son sac.

A quelle sanction s'expose-t-il ?

R4-4a : Un joueur ne doit pas commencer un tour avec plus de 14 clubs.

Pénalité pour infraction à cette Règle en Match Play :

« A la fin du trou où l'infraction est découverte, le score du match est ajusté en déduisant un trou pour chaque trou où l'infraction s'est produite.

Déduction maximale par tour : 2 trous. »

Quelle est sa position à ce moment du match sachant qu'il était 1 up après 2 trous ?

- 1 up
- Square
- 1 down

Edouard s'en étant rendu compte en se dirigeant vers le 3^{ème} trou, il a joué 2 trous en infraction à la Règle 4-4a.

Il doit donc déduire 2 trous de son score et se retrouve 1 down.

Question n°11 (7 points)

Parmi les éléments suivants, cochez les obstructions (amovibles ou inamovibles) :

- Une peau de banane
- Une balle abandonnée
- Une fourmilière
- Un rocher
- Un tas de branches destinées à être évacuées
- Un piquet de hors limites,
- Une bouteille vide
- Les pierres dans les bunkers
- Les haubans soutenant une clôture de hors limites
- Un mur définissant un hors limites
- Un chemin gravillonné
- Des marches en bois permettant l'accès à un green surélevé
- Un tee cassé
- Une toile d'araignée

Définition Obstructions

	COMITE DEPARTEMENTAL DES YVELINES	COMITE DEPARTEMENTAL DE PARIS	COMITE DEPARTEMENTAL HAUTS DE SEINE	
	1, Avenue du Golf 78114 MAGNY LES HAMEAUX		Tél. : 01 30 43 30 32 Fax : 01 30 43 23 33 E-mail : lpgolf@wanadoo.fr	

Question n°12 (1 point)

Du départ, un joueur envoie sa balle dans un gros rough. N'étant pas sûr de la retrouver, il annonce et joue une balle provisoire qu'il envoie dans la même zone.

Arrivé sur les lieux, il retrouve ses 2 balles l'une à côté de l'autre mais il est incapable de dire quelle est sa balle d'origine et quelle est sa balle provisoire.

Que doit-il faire ?

- Il doit choisir une des 2 balles et la jouer sans pénalité. Il jouera son 2^{ème} coup
- Il doit demander à son marqueur de choisir une des 2 balles qu'il jouera avec 1 coup de pénalité. Il jouera son 3^{ème} coup
- Il doit choisir une des 2 balles, la considérer comme étant sa balle provisoire et abandonner l'autre. Il jouera son 4^{ème} coup

Règle 27.

Normalement, et puisque le joueur est incapable de différencier sa balle d'origine de sa balle provisoire, les 2 balles devraient être considérées comme perdues.

Mais... il serait vraiment injuste de demander au joueur de retourner jouer une nouvelle balle du départ (jouant 5) alors qu'il a retrouvé ses 2 balles !!

Par conséquent le joueur peut choisir 1 des 2 balles, la considérer comme étant sa balle provisoire et abandonner l'autre. Il jouera son 4^{ème} coup sur la balle choisie.

Question n°13 (1 point)

En Match-play, votre balle est au repos, visible sur le fairway. Votre adversaire la déplace accidentellement avec la roue de son chariot :

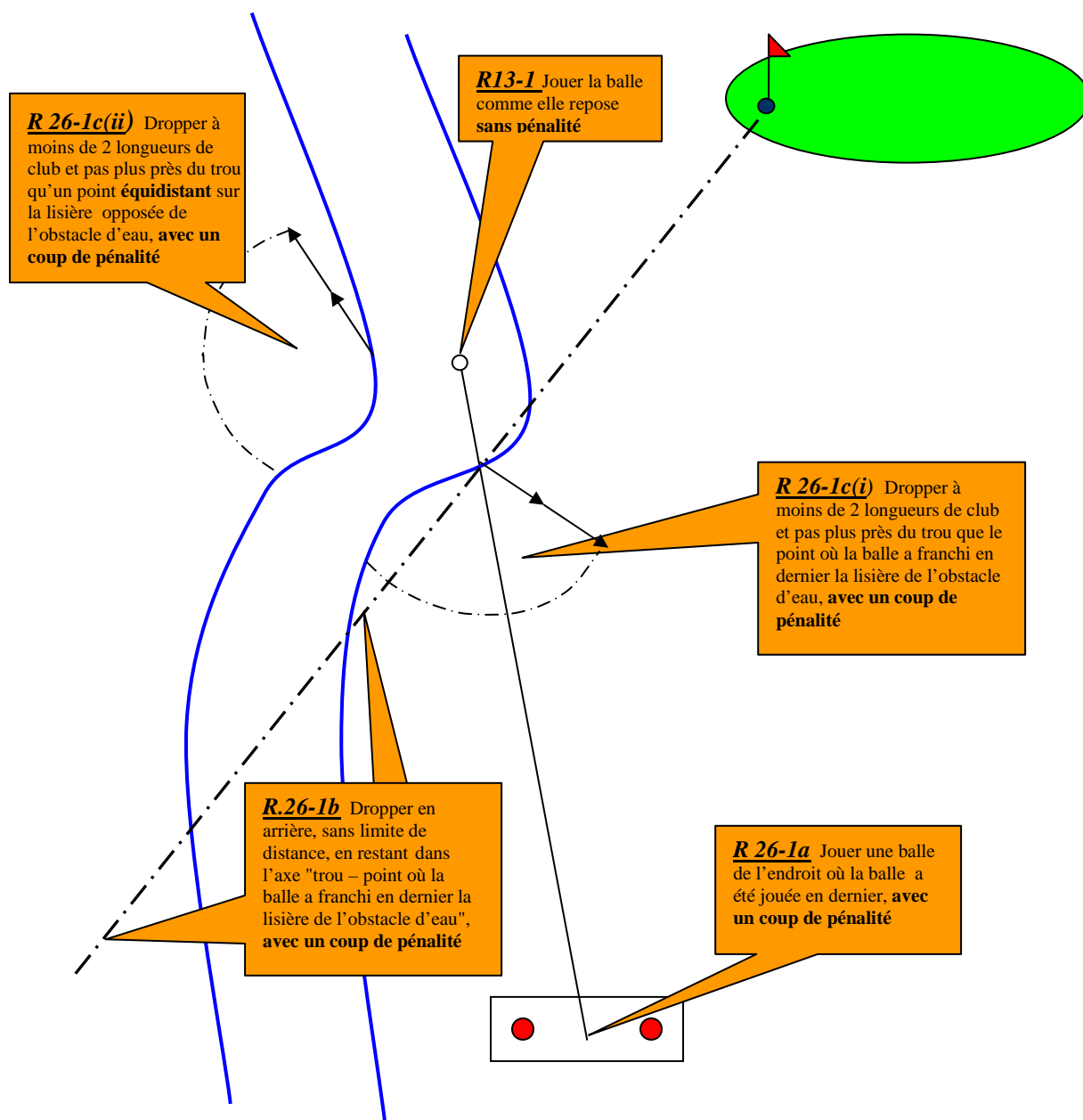
- Votre adversaire est pénalisé de 1 coup et vous devez replacer la balle à l'endroit initial
- Votre adversaire perd le trou
- Votre adversaire n'est pas pénalisé et la balle doit être jouée où elle se trouve
- Votre adversaire n'est pas pénalisé et vous devez replacer la balle à l'endroit initial

R18-3b Balle au repos déplacée par un adversaire autrement que durant la recherche d'une balle

Question n°14 (10 points)

En Stroke Play, sur un par 4, un joueur envoie son coup de départ dans un obstacle d'eau latéral.

Sur le schéma ci-dessous, dessinez les différentes options lui permettant de continuer le jeu, **en les expliquant et en précisant s'il y a une pénalité ou non et, si oui, laquelle.**



	COMITE DEPARTEMENTAL DES YVELINES	COMITE DEPARTEMENTAL DE PARIS	COMITE DEPARTEMENTAL HAUTS DE SEINE	
	1, Avenue du Golf 78114 MAGNY LES HAMEAUX		Tél. : 01 30 43 30 32 Fax : 01 30 43 23 33 E-mail : lpgolf@wanadoo.fr	

Question n°15 (6 points)

Max, Paul et Jean jouent une compétition en Stroke Play.

Au trou n°18, Max force son drive et envoie sa balle à gauche, près du hors limites.

Après 4 minutes de recherche, Max n'a toujours pas trouvé sa balle. Il décide, par dépit, d'en dropper une autre sur le fairway, à la hauteur de celle de Jean, avec 2 coups de pénalité.

Jean, son marqueur, est conscient que Max n'applique pas correctement les règles et il en parle à Paul. Tous les deux sont d'accord pour le laisser faire car Max n'est vraiment pas dans un bon jour et ne risque pas d'améliorer son classement.

Ils finissent le 18^{ème} trou, vont au Recording et vérifient leurs scores. Puis ils rendent leurs cartes correctement signées et s'en vont au club-house.

La partie qui les suit s'étonne de ce comportement et en avertit l'arbitre.

Max encourt-il une pénalité ? **Oui**

Si oui, laquelle ? **La disqualification**

Pourquoi ? **Max a enfreint la Règle 27-1 qui lui imposait de retourner jouer de là où il avait joué son dernier coup c'est-à-dire du départ. Selon la Règle 20-7c, il a joué d'un mauvais endroit avec grave infraction (gain considérable de distance : Note 1 de la Règle 20-7c), et il devait corriger cette grave infraction. Comme il ne l'a pas fait, il est disqualifié**

Jean encourt-il une pénalité ? **Oui**

Si oui, laquelle ? **La disqualification**

Pourquoi ? **Jean, en ayant sciemment ignoré l'infraction commise par Max et par conséquent signé une carte comportant un mauvais score, commet une infraction à la Règle 1-3 (Entente pour déroger aux Règles) et doit donc être disqualifié**


Paul encourt-il une pénalité ? **Oui**

Si oui, laquelle ? **La disqualification**

Pourquoi ? **Paul a été prévenu par Jean. Il était donc au courant de l'infraction commise par Max et il l'a ignorée.**

Bien que n'étant pas le marqueur de Max, il commet une infraction à la Règle 1-3 (Entente pour déroger aux Règles) et doit être aussi disqualifié

Par son silence, Paul a couvert une grave infraction aux Règles et il a permis la validation d'une carte comportant un mauvais score. En arrivant au Recording, il aurait dû prévenir le Comité de la faute de Max.

	COMITE DEPARTEMENTAL DES YVELINES	COMITE DEPARTEMENTAL DE PARIS	COMITE DEPARTEMENTAL HAUTS DE SEINE	
	1, Avenue du Golf 78114 MAGNY LES HAMEAUX		Tél. : 01 30 43 30 32 Fax : 01 30 43 23 33 E-mail : lpgolf@wanadoo.fr	

Question n°16 (4 points)

En Stroke Play, Tom retrouve sa balle sur un chemin gravillonné et il ne sait pas si celui-ci est une partie intégrante du terrain ou une obstruction inamovible.

Quelle Règle permet de poursuivre le jeu en cas de doute sur une procédure ? **Règle 3-3**

Quelles sont les précautions à prendre si on applique cette Règle ?

Avant d'entreprendre toute autre action, Tom doit annoncer à son marqueur ou à un co-compétiteur son intention de jouer deux balles et indiquer la balle qu'il veut voir compter si les Règles le permettent.

Que doit faire Tom avant de rendre sa carte ?

Tom doit rapporter les faits au Comité

Quelle pénalité encourt-il s'il ne le fait pas ?

La disqualification

Question n°17 (1 point)

Par 3. Pierre fait un drive médiocre et la balle prend la direction d'un bosquet. Il annonce et joue une balle provisoire qui tombe à 2 mètres du drapeau. Pierre se dirige directement vers le green en annonçant « je déclare ma 1^{ère} balle perdue ».

C'est alors qu'un spectateur lui signale qu'il a retrouvé sa 1^{ère} balle au pied d'un arbre :

- Pierre doit jouer sa 1^{ère} balle
- Pierre doit jouer la 2^{ème} balle, la 1^{ère} ayant été déclarée perdue

Définition Balle Perdue.

« Une balle est considérée comme perdue si :



a) Si elle n'a pas été retrouvée ou identifiée dans les 5 minutes... »

Pierre ne peut pas déclarer sa balle perdue par une simple phrase.

Sa 1^{ère} balle ayant été retrouvée par un spectateur, Pierre doit la jouer.

Rappel :

Un joueur a 5 minutes pour chercher sa balle et ceci à partir du moment où il arrive sur les lieux de la recherche.

	COMITE DEPARTEMENTAL DES YVELINES	COMITE DEPARTEMENTAL DE PARIS	COMITE DEPARTEMENTAL HAUTS DE SEINE	
	1, Avenue du Golf 78114 MAGNY LES HAMEAUX		Tél. : 01 30 43 30 32 Fax : 01 30 43 23 33 E-mail : lpgolf@wanadoo.fr	

QUESTIONS SUBSIDIAIRES :

Pouvez-vous donner les numéros des Règles auxquelles il est fait référence dans les questions suivantes :

Question n° 2 : R20 Relever, Dropper et Placer. Jouer d'un mauvais endroit

Question n° 5 : R17 Le drapeau

Question n° 10 : R4 : Les Clubs

Question n° 13 : R 18 : Balle au repos déplacée

Cette année, deux joueurs de la Ligue ont été sacrés Champions de France lors du championnat de France des Jeunes. Pouvez-vous me donner leurs noms et la catégorie dans laquelle ils ont été sacrés.

Champion de France Minime Garçon : Robin Sciot Siegrist
Championne de France Minime Fille : Céline Boutier

La Ligue de Paris a joué cette année la troisième édition de la rencontre Paris – Belgique. Combien de fois la Ligue a-t-elle gagné cette rencontre depuis sa création ?

3 victoires

Citez le nom du club qui a remporté le DROP des écoles de golf en 2008.

Fourqueux

Pouvez-vous citer le nom du champion et de la championne de Ligue de votre catégorie ?

Benjamin : Antoine Dugandzic
Benjamine : Juliette Pollet

Minime Garçon : Perrot Thomas
Minime Fille : Aurélie Néviaski

La Ligue de Paris rencontre chaque année la Fédération de Golf de Madrid. Qui a remporté cette épreuve en 2009 ?

La ligue de Paris remporte l'épreuve 8.5 à 6.5